

ASSOCIATION DES ACTIVITES NAUTIQUES DE PORT-BLANC

7, boulevard de la mer 22710 PENVENAN

Tel 02 96 92 64 96 Fax 02 96 92 89 14 aanpb@orange.fr

N° SIRET : 42000263600017

APE : 9312 Z



AVIS DE COURSE du NATIONAL 420 / 470

Autorités organisatrices

L'AANBP, affiliée à la Fédération Française de Voile, associée aux associations de classe UNIQUA France et AS 470 France et en collaboration avec le Club Nautique de Port Blanc, organise le National 420 / 470 du 14 au 18 JUILLET 2009 à Port Blanc 22710 PENVENAN.

1. Règles applicables

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :

- ← Les règles de course à la voile (RCV) 2009-2012, y compris les prescriptions de la FFVoile
- ← Les règles de classe
- ← Cet avis de course
- ← Les instructions de course et leurs annexes
- ← En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra

2. Publicité

L'épreuve est classée en catégorie C selon l'article 20 du règlement de l'ISAF

3. Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux 420 et 470, aux équipages masculins, mixtes et féminins. Chaque concurrent résidant en France doit être titulaire d'une licence FFVoile (licence fédérale en cours de validité, visée par le médecin, autorisation parentale pour les mineurs) et à jour de sa cotisation de classe.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

4- Inscriptions et Droits à payer

Les coureurs désirant participer à l'épreuve doivent adresser par courrier leur inscription à l'aide du formulaire ci-joint à :

AANPB

7, bd de la Mer

22710 PENVENAN

Les frais d'inscriptions (à l'ordre de l'AANPB) sont de : 90€ jusqu'au 12 juin (le cachet de la poste faisant foi).

A partir du 13 juin ils seront de 120€.

En cas d'annulation d'inscription, l'organisation se réserve le droit de retenir 20€ pour les frais de dossier.

Toute inscription non accompagnée d'un chèque ne sera pas prise en considération sauf pour les équipages étrangers qui pourront s'inscrire et payer sur place la somme de 90€.

Jauge et confirmation des inscriptions

La jauge et la confirmation des inscriptions se dérouleront le lundi 13 juillet de 13 h à 18 h et le mardi 14 juillet de 8 h à 12 h.

Lors de la confirmation d'inscription les coureurs devront obligatoirement fournir :

←- leur licence 2009 avec le cachet médical à jour (aucun certificat médical ne sera délivré par l'organisation)

←- leur cotisation de classe à jour

←- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu

←- le certificat de conformité du bateau

←- les mineurs devront présenter une autorisation parentale

5. Programme des courses

Mardi 14 juillet	15 h	Course d'entraînement
Mercredi 15 juillet	11 h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 ou plusieurs courses
Jeudi 16 juillet	10 h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 ou plusieurs courses
Vendredi 17 juillet	10 h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 ou plusieurs courses
Samedi 18 juillet	10 h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 ou plusieurs courses et remise des prix dès que possible

6. Jauge

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Les certificats de conformité seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu. Les voiles non préalablement certifiées ne seront pas acceptées. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

7. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription.

8. Format de l'épreuve et parcours

Pour les 420, si au plus 80 équipages sont inscrits, un seul groupe sera constitué (course en flotte). Si plus de 80 équipages sont inscrits, les courses auront lieu en groupes avec éventuellement une phase de sélection et une phase finale (groupes Or et Argent). La formule retenue sera conforme au règlement sportif de l'UNIQUA en vigueur au 1^{er} mars 2009 et sera détaillée dans les IC.

Pour les 470, un seul groupe sera constitué. La formule sera conforme au règlement sportif de l'AS 470 France et sera détaillée dans les IC.

Les parcours pourront être de type trapèze, triangle ou banane.

9. Pénalités

9.1 La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article C1.2 des règles de classe pour les 420 et C.1.1(a) pour les 470.

10. Classement

Pour la Coupe Nationale 420 /470 12 courses maximum seront courues et 4 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses, moins la plus mauvaise à partir de 5 courses courues et validées, et moins les 2 plus mauvaises à partir de 10 courses courues et validées.

11. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, *Décision de courir*. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, ou qu'après la régata.

12. Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1000000€. Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

13. Renseignements complémentaires

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous joindre via le mail, ou nous contacter au 02 96 92 64 96.